

Communiqué de presse

La MAPA lance son nouveau Contrat Créateur

Saint Jean d'Angély, le 15 mars 2010 – Les débuts d'une entreprise peuvent être parfois délicats et les nouveaux créateurs doivent faire face aux imprévus. Aussi est-il essentiel de se préparer pour l'avenir et de bien assurer son entreprise. Protéger son outil de travail est important mais il est d'autant plus capital de prendre soin de ce qui représente la clé et le moteur de l'entreprise : le commerçant ou l'artisan lui-même. C'est pourquoi la MAPA lance son nouveau Contrat Créateur afin de garantir sérénité et facilité durant les trois premières années d'exercice.

Pour tout nouveau créateur d'entreprise, faire face à des situations inattendues peut représenter des difficultés à la fois humaines et financières : compenser la perte de revenus ou financer le recrutement temporaire d'un remplaçant, à la suite d'un arrêt de travail. En tant que spécialiste de l'assurance des commerçants et artisans de l'alimentaire, la MAPA permet aux créateurs de bénéficier de réductions avantageuses sur les contrats Santé, Arrêt de Travail et Accidents de la vie : 30% de réduction au cours de la première année ainsi que des réductions sur la deuxième et la troisième année.

Une garantie arrêt de travail pour maintenir les revenus professionnels, une complémentaire santé modulable adaptée aux besoins et au budget de la famille et une garantie accidents de la vie pour se protéger au quotidien. Avec ces trois solutions d'assurance, la MAPA propose également aux créateurs ou repreneurs d'un commerce alimentaire un audit d'installation gratuit.

Au cours d'un entretien d'une heure environ, le porteur de projet établit, avec un conseiller MAPA, un inventaire des risques professionnels et patrimoniaux. Ce rendez-vous permet ainsi d'aborder avec un conseiller professionnel les risques liés aux personnes, aux locaux, aux matériels et à la perte d'exploitation.

Grâce à ces avantages et ces bons conseils, les créateurs et repreneurs évitent plus facilement les pièges du démarrage d'une activité.



**Parce que vous êtes plus fragiles
que toutes les machines**

**Spécial Créateur d'entreprise
SANTÉ
ARRÊT DE TRAVAIL
ACCIDENTS DE LA VIE**

-30%
la 1^{re} année
et des réductions
la 2^e et 3^e année*

Quand on crée une activité, il est essentiel de bien assurer celui ou celle qui est la clé et le moteur de l'entreprise : le commerçant ou l'artisan lui-même. Créée par des professionnels de l'Alimentaire comme vous, la MAPA a choisi de vous apporter son soutien pendant vos 3 premières années d'exercice. Un coup de pouce bien utile pour vous aider à bien démarrer votre activité.

N° Vert 0 800 865 865
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
www.mapa-assurances.fr

**85 agences
en France
à votre service**

MAPA
MUTUELLE D'ASSURANCE
A vos côtés pour mieux vous protéger
Société d'Assurance Mutuelle à Cotisations Variables
Entreprise régie par le Code des Assurances

MAPA Mutuelle d'Assurance
A vos côtés pour mieux vous protéger

A propos de la MAPA

Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires, la MAPA est l'un des premiers assureurs des artisans et commerçants de l'alimentaire. Elle propose une gamme complète de produits d'assurance des entrepreneurs, des salariés, des retraités et de leurs familles : commerce, automobile, habitation, santé, prévoyance et épargne-retraite.

La MAPA assure aujourd'hui 120 000 sociétaires et leurs familles, et dispose d'un réseau de 85 agences en France.

Représentative des professionnels du commerce et de l'alimentation, la MAPA est une Société d'Assurance Mutuelle sans intermédiaire, membre du GEMA et de la ROAM (FFSA).

Site Internet : www.mapa-assurances.fr - N° vert : 0 800 865 865

Siège social : 1 rue Anatole Contré – 17400 Saint Jean d'Angély

Contact presse - Karine Bonnifet

05 46 59 59 06 - k.bonnifet@mapa-assurances.fr